

PARTICIPATION CITOYENNE

**Groupement de gendarmerie
départementale du NORD**

**COMMUNE DE
XXXXX**



SOMMAIRE

- Cadre
- Concept
- Qu'est que la Participation citoyenne?
- Le dispositif de la participation citoyenne.
- Dispositions locales
- Risques et Conseils
- Conclusion



CADRE

- Code général des collectivités territoriales
- article L 2211-1 :
- *Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance ...*
- Instruction ministérielle de Juin 2011

CONCEPT

LA MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

DEMANDE:

population

protocole

*République, Maire,
Commandant de groupement de gendarmerie)*

- Adhésion des élus

- Engagement de la

- Signature d'un

(Préfet, Procureur de la

QU'EST CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE?

L'OBJECTIF EST D'ASSOCIER LES HABITANTS A LA PROTECTION DE LEUR ENVIRONNEMENT PAR UNE PARTICIOPATION CITOYENNE

Objectif:

- Augmenter le sentiment de sécurité.
- Améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité

ATTENTION!!!!

Il est uniquement demandé :

- de renseigner sur des faits et **non** sur des personnes nommément désignées.
- d'observer, et **non** de surveiller ou de patrouiller ;

Le dispositif de participation citoyenne

La participation citoyenne est complémentaire de l'action habituelle de la gendarmerie.

Démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité du secteur par une action concertée et partenariale = Sécurité partagée

Repose sur l'adhésion au dispositif de « référents » auprès de la population (« référents » nommés parmi les volontaires, sensibles aux questions de sécurité et au sens civique)

Dispositif de participation citoyenne

Le fonctionnement :

- Les « référents » informent la gendarmerie et le maire des agissements et des véhicules suspects;
-
- Les « Référents » Relais l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorise le diffusion de conseils préventifs. (OTV)
- Les « référents » et les acteurs locaux sont tenus informés dans le cadre de la prévention de proximité ;



Dispositif de participation citoyenne



Dispositif de participation citoyenne

Les Référents:

- **Informent la gendarmerie et le maire des agissements et des véhicules suspects;**
- **Relais l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorise le diffusion de conseils préventifs. (OTV)**



Dispositif de participation citoyenne

Réaction des brigades

.Le service des brigades est adapté en cas de signalement. Cela peut entraîner la réaction immédiate d'une patrouille de gendarmerie.



Dispositif de participation citoyenne

- Communication externe

- Les « référents » et les acteurs locaux sont tenus informés dans le cadre de la prévention de proximité ;
- Organisation de réunions pouvant associer toutes les parties prenantes.
- Communication externe relative à la participation citoyenne avec l'accord de l'autorité préfectorale, en coordination étroite avec le maire et le procureur de la République.
- Installation d'une signalétique





DISPOSITIONS

LOCALES

CoB ou BTA de XXX

Effectifs: 00



INSERER UNE CARTE DE LA
COMPETENCE TERRITORIALE ET UNITE
VOISINE

COMMUNE DE xx

SUPERFICIE:

POPULATION:

PARTICULARITE:

(zone d'ortoire / population sensible / axe routier facilite la fuite)





RISQUES & CONSEILS

URGENCE

Un seul numéro direct :

Le 17



RISQUES

- **Le Cambriolage**
- **Le vol par ruse**
- **Dégradations**



Les Cambrioleurs

- Il s'agit très souvent de personnes ou/et de véhicules que l'on n'a pas l'habitude de voir. Il est plus facile de les repérer en milieu rural qu'en zone urbaine.
- Ils peuvent être accompagnés de jeunes mineurs qui entrent plus facilement par les petites ouvertures.

Mode d'action : le repérage

- Par démarchage à domicile, souvent de façon insistante ;
- L'hiver, en fin d'après-midi, par l'absence de lumière alors que la nuit tombe ;
- En suivant des personnes qu'ils croient vulnérables (personnes très âgées) ;
- En testant la présence par une action sur la sonnette ou en lançant un caillou sur les volets ou la fenêtre
- En faisant le guet pendant un certain temps.

Mode d'action

- Ils agissent en l'absence des occupants du logement, lorsque ces derniers sont partis au marché, en promenade, à un mariage ou un enterrement, ou en vacances.
- Si les habitants les surprennent, ils inventent une histoire avant de partir ou ils effectuent leur vol par ruse : l'un des délinquants attire l'attention pendant que l'autre s'empare d'objets (portefeuille, bijoux).
- Ils peuvent se présenter comme gendarmes, policiers, agents EDF ou autres fonctionnaires.

Mode d'action : l'effraction

- Un guetteur reste parfois à l'extérieur.
- L'effraction est réalisée sur une baie vitrée, une fenêtre, une porte de garage, souvent sur un côté de la maison qui est à l'abri des vues.
- La fouille est rapide. Elle porte sur le hall d'entrée, la chambre principale et la salle de bains.
- Les objets recherchés sont les bijoux en or et l'argent en numéraire, parfois la carte bleue ou/et le chéquier, téléphones et ordinateurs portables, voire la voiture si les clés sont accessibles.

Conseils

- Ne laissez pas la porte de garage ou le portail ouvert car cela indique aux délinquants que vous êtes sortis.
- Ne laissez pas de fenêtre ouverte, ni même entrouverte, car cela facilite l'intrusion.
- Sur une façade à l'abri des vues, fermez les volets en cas d'absence même de courte durée.
- Prenez ces précautions, même pour aller dans le jardin, surtout si votre jardin est visible de la route.

Conseils (suite)

- Ne laissez pas les clés de votre voiture à portée de main dans l'entrée ou, pire, sur la voiture.
- En cas de départ en vacances, demandez à un voisin de relever le courrier régulièrement afin d'éviter de montrer votre absence par une boîte à lettre qui déborde de courrier ou de publicité. Signalez votre départ à la brigade de gendarmerie afin qu'une attention particulière soit portée à votre domicile.

Conseils (suite)

- Ne laissez pas vos bijoux de valeur aux endroits où ils seront facilement trouvés (table de chevet, tablette de lavabos, meuble d'entrée).
- Ne laissez pas la clé de votre domicile sous le paillason, sous une pierre ou à tout autre endroit trop évident.
- N'ouvrez pas votre porte à un soit-disant gendarme qui n'est pas en tenue, ni à un soit-disant fonctionnaire de police ou autre sans qu'il vous présente sa carte professionnelle comportant sa photo. (Eventuellement appeler la brigade locale)

Conseils (fin)

- Prévenir **immédiatement** en cas de signalement d'un comportement inhabituel
- **Appeler directement** la gendarmerie en cas de besoin d'intervention sur un délit en cours.

URGENCE

17

Conclusion

- Une solidarité de voisinage
- Une posture de vigilance
- L'acquisition de réflexes
- Au final, le dispositif doit permettre de renforcer le lien social entre les citoyens en combattant l'individualisme, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables.